

# Aire de trafic VI & Aire de trafic VII

## Opportunités de développement

---



# Spécifications de l'aire de trafic

Largeur des voies de circulation: 10,5 m (11,25 m piste de l'aire de trafic)

Résistance de la chaussée: 34/F/C/W/T

Surface: Composite (asphalte)

Groupe d'aéronefs numéro II

Envergure: 14,94m - 24m

Envergure extérieure du train principal: 4,5m - 5,99m

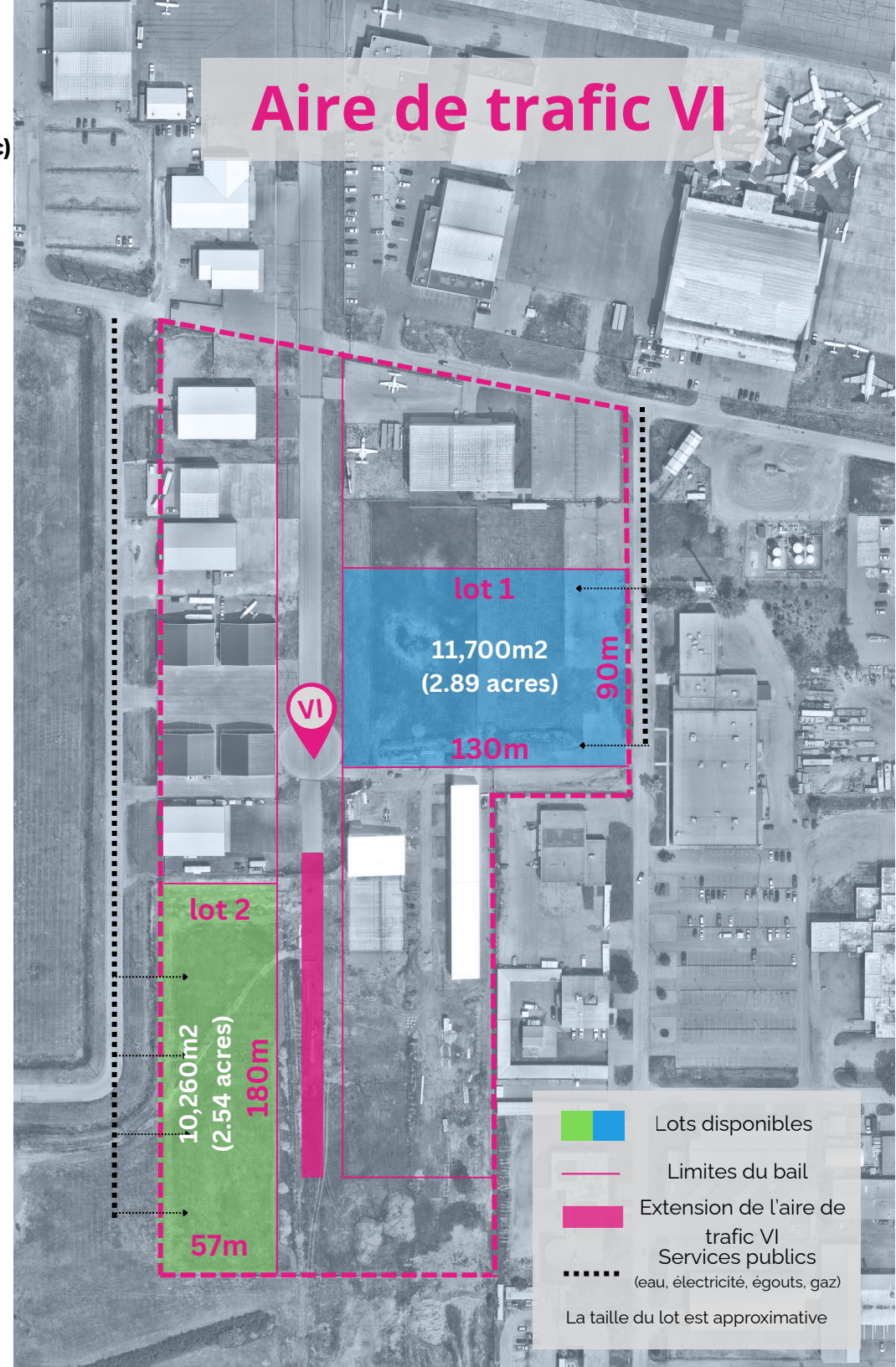
Hauteur de la queue: 6,1m - 9,15m

Type d'aéronef potentiel: C170/SAAB340



- Entretien complet ou partiel
- Installations à utilisateur unique ou multi-locataires
- Tous les lots avec accès côté piste
- Dimensions flexibles des lots
- Aires de trafic privées ou à usage commun
- Le tarif actuel affiché pour les terrains desservis côté piste est de 7,81 \$/m<sup>2</sup> ; sous réserve de modifications.

## Aire de trafic VI



lot 1  
11,700m<sup>2</sup>  
(2.89 acres)  
90m  
130m

lot 2  
10,260m<sup>2</sup>  
(2.54 acres)  
180m  
57m



- Lot(s) disponibles
- Limites du bail
- Extension de l'aire de trafic VI
- Services publics (eau, électricité, égouts, gaz)
- La taille du lot est approximative

# Spécifications de l'aire de trafic

Largueur des voies de circulation: 15m (17m piste de l'aire de trafic)

Résistance de la chaussée: 34/F/C/W/T

Surface: Composite (asphalte)

Groupe d'aéronefs numéro IIIB

Envergure: 24,1m - 35,99m

Envergure extérieure du train

principal: 6,0m - 8,99m

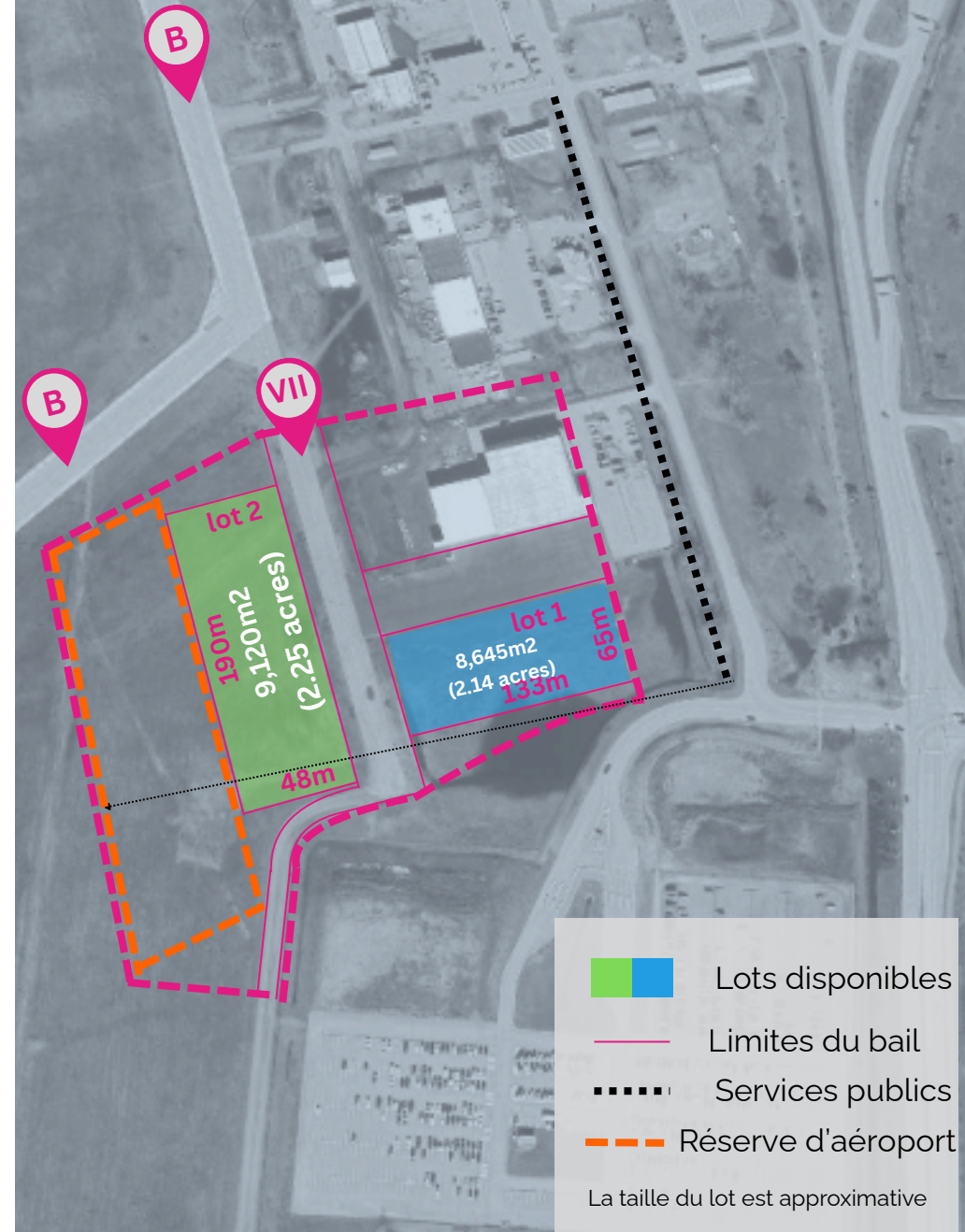
Hauteur de la queue: 9,15m - 13,71m

Type d'aéronef potentiel: C170/Global8000



- Entretien complet ou partiel
- Installations à utilisateur unique ou multi-locataires
- Tous les lots avec accès côté piste
- Dimensions flexibles des lots
- Aires de trafic privées ou à usage commun
- Le tarif actuel affiché pour les terrains desservis côté piste est de 7,81 \$/m<sup>2</sup> ; sous réserve de modifications.

## Aire de trafic VII



## Renseignements additionnels:

- L'AAS accepte actuellement les propositions pour les parcelles décrites ci-dessus et les évaluera au fur et à mesure de leur réception.
- Toute partie intéressée est priée de fournir une déclaration d'intérêt officielle par écrit pour la parcelle, accompagnée d'une proposition/d'un concept de haut niveau et d'envoyer le tout par courriel à [info@yxe.ca](mailto:info@yxe.ca).
- L'AAS demande aux développeurs potentiels d'inclure les éléments suivants:
  - Type de développement.
  - Nature de l'activité et résumé du plan d'affaires (doit être lié à l'aviation et nécessiter un accès à l'aire de trafic).
  - Volume et type de trafic aérien prévus.
  - Plans/dessins du site.
  - Besoins en terrains.
  - Investissement en capital estimé.
  - Calendrier prévisionnel pour le début et l'achèvement du projet.
- La préférence sera accordée aux promoteurs qui souhaitent développer la totalité ou la plus grande partie de la ou des parcelles.
- Les promoteurs dont le projet de développement est jugé comme apportant la plus grande valeur ajoutée à l'aéroport seront prioritaires.
- Des améliorations des réseaux d'eau et d'assainissement sont prévues en fonction du type de développement et aux frais du promoteur.
- L'expansion de l'accès côté aérogare ou côté piste et l'entretien continu du nouvel accès sont également à la charge du promoteur.

## Processus:

- L'AAS examinera toutes les propositions d'intérêt conformes de façon continue et pourrait explorer davantage la question avec le ou les promoteurs concernés.
- Si un accord initial acceptable est conclu, ce promoteur peut se voir offrir la possibilité de conclure un contrat d'option de location avec l'AAS pour une période prédéterminée (jusqu'à 12 mois maximum) à un taux correspondant à 25 % des loyers publiés.
- L'AAS se réserve le droit de refuser toutes propositions si le projet proposé est jugé inacceptable pour quelque raison que ce soit.

Les questions peuvent être adressées à [info@yxe.ca](mailto:info@yxe.ca)

